

La Police de la ville de Zurich ne communique plus la nationalité des prévenus

# La retenue face à la presse irrite

«ARIANE GIGON, ZÜRICH»

**Transparence** » Mentionner la nationalité des prévenus et des victimes dans les communiqués de police? A Zurich, c'est fini. Ou plutôt, la police municipale ne l'indique plus automatiquement et fournit, désormais, l'information sur demande. Objectif: ne pas nourrir les préjugés et la discrimination de la population. La ville de Zurich suit ainsi Berne, qui a déjà renoncé à citer la nationalité. La décision a suscité la réaction outrée de l'UDC.

La décision annoncée mardi par le municipal en charge de la police, Richard Wolff (Liste alternative), est la conséquence d'un postulat socialiste accepté par le législatif en août 2015. «L'impact de la mention de la nationalité en lien avec un délit a été étudié par les scientifiques», explique le département concerné. «Les lecteurs sont enclins à penser que la criminalité étrangère est plus élevée que ce qu'elle est en réalité.»

## «Ce sont des faits»

Actuellement, presque tous les corps de police de Suisse, à l'exception des Bernois, donnent la nationalité des personnes dans les communiqués destinés à la presse. «En Suisse romande, la pratique repose sur une recommandation de la Conférence des commandants de police», rappelle Jean-Christophe Sauterel, porte-parole de la police vaudoise. Nationalité, âge et région de domicile des auteurs présumés d'un délit et des victimes sont mentionnés, car ce sont des faits.»

Il n'en a pas toujours été ainsi. Jusqu'à la fin du siècle dernier, la nationalité n'était pas mentionnée. Le changement a eu lieu «au fur et à mesure du poids qu'a pris, dans le débat politique, la question des étrangers», rappelle Dominique von Burg, président du Conseil suisse de la presse. Ce dernier a aussi changé ses directives: désormais, les journalistes sont appelés à mettre en balance «la pertinence de l'information sur



A Zurich, lors d'un délit. La police n'indique plus automatiquement la nationalité des protagonistes. Keystone

la nationalité d'une personne et le risque de discrimination lié à cette information», explique Dominique von Burg.

Or, selon la consultation menée par Richard Wolff, notamment auprès de six médias allemands, cette directive ne fait

pas l'unanimité. Sur les six médias interrogés, trois la rejettent. «Il est impossible de savoir à l'avance si la nationalité a une valeur informative», répond, en substance, l'un de ceux qui estiment qu'il faut citer la nationalité dans tous les cas.

L'UDC zurichoise est immédiatement montée aux barricades. «La gauche veut cacher l'ampleur de la criminalité des étrangers, s'insurge le président de la section municipale, le conseiller national Mauro Tuena. Elle qui est si prompt à ré-

clamer la transparence, en matière fiscale et financière, veut cacher des informations vitales. Mais les gens veulent savoir.»

Le parti se réunit la semaine prochaine pour analyser les possibilités d'annuler la décision, ajoute le député. Une initiative populaire obligeant les communes à indiquer la nationalité dans les communiqués de police serait «la mesure la plus dure».

## «Les médias assument la responsabilité de la mention»

Mathias Ninck

«Nous ne cachons rien», rétorque Mathias Ninck, porte-parole du Département municipal de la police. La nationalité est systématiquement communiquée à tous les journalistes qui la demandent. «Depuis que la mention de la nationalité est automatique, de nombreux médias la reprennent sans se poser la question de sa pertinence», ajoute-t-il. De plus, les journalistes ne sont pas les seuls à diffuser les communiqués, qui sont aussi publiés sur des médias sociaux non liés par une charte journalistique. «Les médias assument désormais la responsabilité de la mention, ou non, de la nationalité», souligne Mathias Ninck.

## Initiatives de l'UDC

L'UDC y voit une manœuvre. «La ville doit respecter la loi sur la transparence», s'exclame Mauro Tuena. Son parti a, dans d'autres cantons, la haute main sur ce dossier: ainsi, la police saint-galloise doit aussi citer l'origine de personnes naturalisées, suite à une initiative demandant la mention des nationalités a été acceptée en 2012 dans le canton de Soleure. Enfin, dans celui de Berne, le parti a imposé, au deuxième essai et de justesse, une initiative au Grand Conseil, que le gouvernement doit mettre en œuvre. »

## Concentration des médias: la loi suffit

**Conseil fédéral** » La concentration dans le domaine des médias ne doit pas faire l'objet d'une législation spécifique. Le Conseil fédéral entend s'en tenir aux dispositions de la loi sur les cartels.

Dans un postulat, le conseiller national Jacques-André Maire (ps, NE) demande une régulation garantissant et renforçant la diversité des propriétaires et des opinions. Le journalisme n'est pas un bien qui peut être régulé par le marché.

**Pour faire face** à l'avancée de la concentration médiatique, des mesures urgentes et efficaces doivent être mises en œuvre, selon lui. Une régulation basée sur la pure concurrence met à mal la diversité des publications et ne peut en garantir un nombre suffisant.

Et le socialiste de souligner que des instruments spécifiques existent dans certains pays européens, comme des critères pour l'acquisition de médias existants. Le Conseil fédéral, dans sa réponse publiée hier, juge faibles les chances de succès d'une intervention. » **ATS**

## COUPLES

### D'ABORD LE MARIAGE CIVIL

Un mariage religieux ne peut être célébré qu'après un mariage civil. Le Conseil fédéral refuse de revoir la donne. Une libéralisation pourrait faciliter les unions forcées avec des mineurs, ce qui irait à l'encontre des efforts menés actuellement. La levée de l'interdiction de célébrer un mariage religieux avant un mariage civil est soutenue par le conseiller national Pierre-André Page (udc, FR). **ATS**

## RECTIFICATIF

### LA CITATION D'UN AUTRE

Dans l'article *Mourir d'obésité à dix-sept ans* (notre édition du 7 novembre), la citation en entrefilet, attribuée par erreur à Heinrich von Grünigen, émanait en fait de l'avocat Matthias Michlig. **LIB**

## Du bois dont on fait les stars



**Exposition.** Avez-vous reconnu le clown Dimitri? Vingt statues en bois de personnalités suisses sont exposées depuis hier en ville de Berne. La manifestation se tient dans le cadre de la campagne #Woodvetia, qui sensi-

lise la population au bois suisse. Les statues grandeur nature ont été montrées isolément en différents lieux de la Suisse depuis janvier 2017. C'est la première fois que l'ensemble est visible en un coup d'œil. **ATS/Keystone**

## Un refus populaire à multiples facettes

**Retraites** » Le peuple suisse avait trop de raisons pour refuser la réforme des retraites, qui a échoué en septembre. Mais séparément, aucun de ces motifs n'aurait pu faire trébucher le projet d'Alain Berset.

L'interaction de l'ensemble des motifs de «non», comme le relèvement de l'âge de la retraite pour les femmes, a été décisive, selon l'étude VOTO sur les votations du 24 septembre publiée hier. La Prévoyance vieillesse 2020 a été rejetée à 52,7% et son financement via un relèvement de la TVA par 50,1% des citoyens et la majorité des cantons.

Les partisans de l'UDC ont été les principaux acteurs de l'échec du projet: 84% d'entre eux ont dit «non». Les partis qui

ont soutenu la réforme n'ont pas réussi à mobiliser leurs membres. Toutefois, les affiliés du PS n'ont pas laissé tomber leur ministre. Plus des trois quarts ont glissé un «oui» dans les urnes.

Les caractéristiques sociales n'ont joué qu'un rôle secondaire dans la décision. Hommes et femmes ont rejeté le texte dans les mêmes proportions, selon l'étude. On ne peut parler ni de conflit générationnel ni de fossé des sexes. Les seniors ont été les moins enclins à soutenir la réforme.

**Ceux qui ont** approuvé le projet ne l'ont pas fait par conviction d'avoir voté pour la meilleure solution, mais pour surmonter le blocage de la ré-

forme. Pour beaucoup d'entre eux, le texte proposé était le meilleur compromis dans les conditions actuelles.

Le motif de «non» le plus populaire a été l'augmentation forfaitaire des rentes AVS de 70 francs par mois. Il ne faut toutefois pas en conclure que toutes les personnes qui ont argumenté en ce sens, refusent une extension de l'AVS. Une majorité de ceux qui ont critiqué le supplément n'a pas dénoncé l'augmentation en soi, mais plutôt qu'il soit refusé aux actuels bénéficiaires des rentes.

**L'augmentation** de l'âge de la retraite pour les femmes a poussé 12% des votants à glisser un «non» dans les urnes. Le réf-

rendum lancé au nom des femmes par les cercles syndicalistes de Suisse romande a été remarqué.

Alors que cet argument n'est mentionné que par 8% des Allemands et 15% des italo-phones comme motif principal de leur refus, c'est la raison la plus souvent évoquée (29%) par les Romands.

**Les analystes** estiment qu'un grand nombre de votants étaient prêts à avaler une couleuvre pour soutenir cette réforme, qu'ils considéraient comme urgente. Le relèvement de l'âge de la retraite des femmes peut fédérer une majorité, mais seulement s'il est amorti par certaines mesures de compensation. » **ATS**